

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*

Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020

AFFICHÉ LE 10 DECEMBRE 2020

CS-201210-01

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-200077089-20201210-CS-201210-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2020
Affichage : 10/12/2020

Nombre de membres :

- En exercice : 14
- Présents : 11
- Absents : 03
- Pouvoirs : 00

CS-201210-01 ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE

L'an deux mil vingt, le dix décembre à quatorze heures trente, le Comité syndical dûment convoqué le quatre décembre deux mille vingt s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

- M. MATET Nicolas (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MALAGNOUX Jonathan (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. DAUGY Emmanuel (S)
Suppléant de Mme OSTAAMIGO Laurence (T) . Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. PITARD Christian (S)
Suppléant de M. BARRAUD Vincent (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MARY Guy (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. CRETIN Emmanuel (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme BALLOTEAU Claude (T)..... Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. PETIT Jean-Marie (T) Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. TALLIEU Jean-Pierre (T) Conseil départemental de Charente-Maritime
- Mme LABARRIERE Fabienne (T) Conseil départemental de Charente-Maritime
- Mme QUENTIN Marie-Pierre (T)Conseil départemental de Charente-Maritime

En présence de :

- M. CHEVALIER Pierre-Yves Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre

LES ABSENTS EXCUSES :

- M. FERCHAUD Pascal (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. LYS Jacques (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme PERAUDEAU Marie-Christine (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

° ° ° °

Secrétaire de séance : *MARY Guy*

° ° ° °

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
COMITE SYNDICAL DU
10 DECEMBRE 2020**

CS-201210-01 ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2331-DRCTE-BCL en date du 23 novembre 2017 autorisant la création du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu la délibération CS-200731-A11 du 31 juillet 2020 de la communauté d'agglomération Royan Atlantique portant représentation de la CARA au sein du syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre,

Vu les délibérations n°2020/CC08/2.8, n°2020/CC08/2.9 et n°2020/CC08/2.10 du 18 novembre 2020 de la communauté de communes du bassin de Marennes portant représentation de la CDC du bassin de Marennes au sein du syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre,

Vu la délibération n°2020-09-18-158 du 18 septembre 2020 du département de la Charente maritime portant représentation du département au sein du syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre,

Vu le procès-verbal de l'élection des vices présidents, en date du 10 décembre 2020 du syndicat mixte annexé à la présente,

Suite à la démission de M. Mickaël VALLET élu sénateur, le comité syndical, doit procéder à l'élection d'un nouveau 1^{er} Vice-président au sein des membres du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre, Le président rappelle que cette élection a lieu à bulletin secret à la majorité absolue,

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, le candidat le plus âgé sera déclaré élu.

Il convient donc de procéder à l'élection du 1^{er} vice-président du syndicat mixte, au scrutin uninominal à deux tours,

LE COMITE SYNDICAL

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1°) de proclamer Mme BALLOTEAU Claude élue 1^{er} vice-présidente

2°) d'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente,

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Le Président du Syndicat Mixte
des ports de l'Estuaire de la Seudre,

SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
PLACE FAURE-MARCHANT
17390 LA TREMBLADE

Jean-Pierre TALLIEU